

relais Vacances

Hiver-Printemps 2013/2014
Adultes



Vacances : un droit à sauvegarder



Annoncé par le premier ministre en novembre dernier, la forte augmentation du taux de TVA intermédiaire, qui passera à 10 % au 1^{er} janvier 2014 après avoir déjà été porté au 1^{er} janvier 2012 de 5,5 % à 7 %, touchera plusieurs services proposés aux touristes. Les transports de voyageurs sont directement concernés, mais aussi

l'hôtellerie, la restauration.

Il est plus que jamais nécessaire de se battre pour que les vacances restent un droit accessible à tous.

L'objectif des élus au Secrétariat du CE est de faire partir le plus grand nombre de personnes, en choisissant, avec l'aide de la commission Activités sociales adultes, des destinations variées en France comme à l'étranger, dans le respect du budget de chacun.

Ainsi, le budget alloué aux vacances a été augmenté en 2013, pour compenser l'augmentation du coût de la vie. Le CE s'efforce, toujours dans un souci d'équité, de travailler avec des partenaires issus du tourisme social, tels que Touristra Vacances, Invac, Vacances pour tous, VTF ou VVF Villages, qui défendent des valeurs comme la solidarité et le tourisme responsable. Nous sommes continuellement à la recherche de formules associant tarif et qualité. C'est le cas particulièrement avec l'offre de Palmiers Océan, hôtellerie de plein air, qui a été plébiscitée par les salariés ADP, et qui continue à vous proposer des semaines à 90 € pour des locations de mobil-homes pendant les vacances de Pâques.

Par ailleurs, les élus maintiennent la subvention supplémentaire de 10 % sur une sélection de sites choisis.

Toute l'intégralité de l'offre vacances du CE, est reprise sur notre site www.ceadp.com/vacances. Dans cette rubrique, vous pouvez vous-même surfer grâce aux liens mis en place et bénéficier également d'offres promotionnelles.

Toute l'équipe du service Adultes reste à votre disposition à Orly et à Roissy pour vous aider dans vos choix.

Thierry Bacquet

Trésorier adjoint

Délégué aux Activités sociales adultes

Élu CFE-CGC



© OT Aiguilles en Queyras

Sommaire

Conditions générales

- 3 ▶ Présentation vacances / Camping à - 30% / Les séjours avec 10 % de subvention supplémentaire

Le tourisme social

- 4/5 ▶ Invac, Touristra, Vacances pour tous, VVF Villages, VTF

Les autres partenaires

- 6/7 ▶ Nouvelles Frontières, Odalys, Pierre et Vacances / Maeva, Lagrange, Mondiapic & LVP, Palmiers Océan, MMV

Pratique

*Les inscriptions aux vacances familiales sont possibles toute l'année.
Le règlement du CE et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site ceadp.com.*

Pour vous inscrire, téléchargez le bulletin de réservation sur le site du Comité d'entreprise : www.ceadp.com, rubrique Vacances/Séjours

Procédure

Rappel

Le Comité d'entreprise subventionne une semaine l'hiver si vous choisissez un des prestataires mentionnés dans ce *Relais Vacances*. Les réservations s'effectuent toute l'année, dans la limite du budget et des disponibilités, **néanmoins, nous ne pouvons pas effectuer vos réservations à moins de 7 jours ouvrés avant la date de départ**. Vous accéderez aux sites de tous nos partenaires en allant sur le site du Comité d'entreprise www.ceadp.com.

Votre demande auprès des organismes n'est en aucun cas une réservation ferme.

Avant de vous inscrire, consultez les conditions d'inscription et le règlement du CE sur le site www.ceadp.com, rubrique *Vacances/Séjours*.

Une fois la simulation réalisée sur internet ou par téléphone et votre bulletin complété, vous avez plusieurs possibilités, soit :

- ▶ déposer votre dossier au service Adultes ou aux accueils du CE,
- ▶ le faxer au service,
- ▶ l'envoyer par courrier interne ou à l'adresse postal du service Adultes,
- ▶ le scanner et l'envoyer à l'adresse mail : service.adultesroissy@ceadp.fr ou service.adultesorly@ceadp.fr

Catalogues

Les partenaires viennent à votre rencontre avec leurs catalogues.

- ▶ à Orly Parc : mardi 17 septembre de 11 h à 13 h
- ▶ à CDG Zone Technique : jeudi 19 septembre de 11 h à 13 h

Les partenaires subventionnés

- ▶ **Les partenaires du tourisme social :** Invac, Touristra Vacances, Vacances pour Tous, VVF villages, VTF.
- ▶ **Les autres partenaires :** Lagrange, Nouvelles Frontières, Odalys Vacances, Pierre & Vacances / Maeva, Mondiapic & LVP, Palmiers Océan, MMV.

Les retraités bénéficient de la subvention "vacances familiales" durant un an, à partir de leur départ.

Les séjours avec 10 % de subvention supplémentaire accordée par le CE

En plus de la subvention, le Comité d'entreprise prend en charge 10 % supplémentaires sur les séjours suivants et selon le calcul suivant :

Tarifs CE – subvention liée au QF – 10 %

- ▶ **Invac :** Morzine (Haute Savoie), au village vacances l'Hauturière en pension complète, remontées mécaniques incluses.
- ▶ **Odalys :** Cabourg (Calvados), résidence *Les Dunettes* en formule locative + Thalassothérapie.

Adresses et horaires d'ouverture

CDG Comité d'entreprise – Service Adultes

Bât. 7523 - B.P. 81007 - 95931 Roissy Charles-de-Gaulle cedex

- ▶ Mlle Yamina Bettahar, Mme Véronique Chaussade-Le Mercier
Tél. 01 48 62 10 78 ou 01 48 62 82 96 - Fax 01 48 62 55 14
- ▶ Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30

Orly Comité d'entreprise – Service Adultes

Bât. 630 - Orly Sud 103 - 94396 Orly aérogare cedex

- ▶ Mme Christiane Magne bureau 018A
Tél. 01 49 75 06 22 - Fax 01 49 75 01 65
- ▶ Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

Périodes de subvention

- ▶ **Hiver 2013 :** du 19 octobre 2013 au 3 janvier 2014
- ▶ **Hiver 2014 :** du 4 janvier au 2 mai 2014 ou du 25 octobre 2014 au 2 janvier 2015 (en fonction du calendrier de l'Éducation Nationale).

En dehors des périodes de subvention

Vous avez bénéficié de la totalité de votre subvention ? vous pouvez cependant profiter de la remise partenaire. Vous trouverez les éléments sur notre site www.ceadp.com, au service Adultes et aux accueils.

La procédure :

Il vous suffit de passer directement par les organismes et donner :

- ▶ votre code identifiant
- ▶ un justificatif d'appartenance à Aéroports de Paris.

La réservation et le paiement s'effectuent directement auprès des prestataires. Ces inscriptions ne seront pas subventionnées par le CE, ni gérées par le service Adultes.

Camping 30 %

Cette subvention ne s'applique pas pour les hébergements proposés dans les catalogues mis à disposition (mobil home, gîtes, etc.).

Afin de répondre à nos campeurs, nous proposons, sur présentation d'une facture proforma, une subvention de 30 %. Pour en bénéficier, vous devez camper une ou deux semaines complètes.

Faites établir votre quotient aux accueils, transmettez-nous une facture proforma et le dépliant du camping sur lequel figurent les prix.

Sur cette facture, les éléments ci-dessous doivent impérativement apparaître :

- Nombre d'adultes et d'enfants (seul le nombre figurant sur votre carte de quotient sera pris en compte).
- Tarif de l'emplacement de la caravane, de la tente ou du camping-car (1 seul)
- Tarif de l'emplacement de la voiture.
- Tarif du branchement électrique.

Le chèque de subvention vous sera remis afin d'être utilisé lors du paiement. Pour nous permettre d'établir l'ordre, spécifiez s'il s'agit d'un camping privé ou municipal (Trésor Public).

Le chèque de subvention vous sera remis afin d'être utilisé lors du paiement. Pour nous permettre d'établir l'ordre, spécifiez s'il s'agit d'un camping privé ou municipal (Trésor Public).

Versez votre acompte de réservation, le chèque de subvention pouvant arriver tardivement. À votre retour, transmettez-nous la facture acquittée (avec le tampon et la signature du gérant ou du propriétaire du camping).

À noter. Nous ne pouvons pas subventionner le camping itinérant car la législation ne nous autorise pas à verser cette somme directement aux campeurs.

Invac



© Invac

INFOS PRATIQUES

- Bulletin d'inscription de l'organisme à télécharger sur notre site et à compléter en plus de celui du service Adultes.

Née d'un idéal, Invac est administrée par des acteurs issus du tourisme social et à ce titre, elle est la première centrale de réservation du tourisme associatif.

INVAC (Invitation aux vacances), est le partenaire privilégié de toutes vos vacances !

Avec plus de 200 destinations en France et à l'étranger, la Centrale répond à toutes vos envies d'évasion : village vacances, camping, hôtel-club, résidence, circuit...

En location, pension, quel que soit votre style de vacances, il existe une formule qui vous convient.

Pour mieux vous servir, les réponses à vos demandes de séjours vous parviendront sous 48h, y compris durant les vacances scolaires.

Sur certains sites, Invac propose un tarif selon le quotient familial. Dans ce cas, joindre la photocopie de la dernière feuille d'imposition.

Le site avec 10 % de subvention supplémentaire pris en charge par le CE :

► **Morzine (Haute Savoie).** Entre Mont-Blanc et Lac Léman, Morzine allie l'esprit traditionnel d'un village savoyard avec un domaine skiable unique, en liaison directe avec Avoriaz par la télécabine de Super Morzine : Les Portes du Soleil. A 1000 m d'altitude, le village de vacances l'*Hauturière* bénéficie d'une situation exceptionnelle au cœur de Morzine, à proximité immédiate des remontées mécaniques et des



© Invac

commerces. Nous vous proposons une formule en pension complète avec remontées mécaniques incluses.

Hébergement : chambre de 2 à 4 personnes, entièrement rénovées, avec télévision, comprenant 2 lits jumeaux et 2 lits superposés pour les chambres de 4 lits. Le ménage final est compris dans la prestation.

Restauration : repas servis en buffets. Spécialités savoyardes et repas à thème certains soirs. Possibilité de panier repas pour skier en toute liberté.

Animations diurnes et nocturnes proposées.

Club enfant dès 3 mois gratuit.

Réservation prioritaire jusqu'au 8 novembre 2013.

Touristra Vacances

INFOS PRATIQUES

- Hôtels Club 3000 à l'étranger, -12% sur prix publics (hors taxes aéroport)
- Villages vacances en France, jusqu'à -22% sur prix publics selon la destination et la période.



© Touristra Vacances

Plus qu'un simple séjour, Touristra Vacances vous propose depuis 25 ans des vacances authentiques à vivre en solo, en famille ou entre amis dans ses 22 villages vacances en France et 11 hôtels-club à l'étranger.

Pour les familles, bébé-club et club-enfants avec personnel diplômé sont inclus. Vous pouvez alors randonner, vous détendre à l'espace forme ou partir en balade en toute confiance.

Chaque jour, un éventail d'activités artistiques, culturelles et sportives est proposé pour tous les publics.

Le soir, théâtre, cabaret ou grands spectacles, soirées dansantes ou découverte sont des moments de rencontres et de plaisir.



© Touristra Vacances

Vacances pour tous

En pension complète, demi-pension ou location, Vacances pour tous propose plus de 300 destinations en France ou à l'étranger.

Parce que chacun a sa propre façon de concevoir ses loisirs, "Vacances pour tous" vous présente des ambiances et des styles de vacances différents.

En toute liberté dans les villages de vacances : animations, détente, sports, stages, clubs enfants... ici, tout est proposé, sans être imposé.

En toute tranquillité avec la formule locative résidence ou hôtel : vos vacances se composent au gré de vos envies.

Mer, montagne ou campagne... Une invitation au voyage, à la détente et aux loisirs, sous le signe du bien-être.



© DR

INFOS PRATIQUES

- Club enfant à partir de 3 mois, logements accessibles aux personnes à mobilité réduite. www.vacances-pour-tous.org

VVF Villages

Village de Vacances Familles

INFOS PRATIQUES

- 7% de remise en vacances scolaires et 15% hors vacances scolaires (y compris Toussaint et Pâques) cumulables avec les bonnes affaires.

VVF Villages, opérateur français du tourisme associatif, vous incite à vivre tout ce que vous n'avez plus le temps de vivre au quotidien... Tout ce qui en temps normal est une folie ! Car c'est aussi, et surtout, cela les vacances : le temps des défis ! Ces moments, petits ou grands, simples bonheurs ou véritables challenges, deviendront vos meilleurs souvenirs. 104 villages de vacances, implantés près de lieux emblématiques, vous permettent de papillonner, au gré de toutes vos "fantaisies" !

Des villages en pleine mutation !

Grâce au vaste programme de rénovations, les villages se réinventent pour mieux répondre à vos attentes en vous offrant des espaces chaleureux.



© VVF

VTF

Vacances Tourisme Familles

Les sens de l'accueil, de la convivialité, de la découverte, de la rencontre, du service et bien sûr de la qualité des séjours qui allient le beau, le confortable et le festif.

Pour découvrir la France et ses merveilles, la formule "villages de vacances" est la clef de la réussite.

Plus de 60 destinations quatre saisons, avec des implantations exceptionnelles toutes formules : location, pension complète ou demi-pension et des animations et des clubs enfants gratuits, de 3 mois jusqu'à 17 ans.

Pour voyager à travers le monde à la découverte des paysages authentiques et éblouissants des cinq continents, nous vous proposons des séjours ou circuits de qualité.

Tarif proposé : tarif R2 (soit 10% de remise) ou R1 (soit 17% de remise avec fourniture d'un justificatif) en haute saison et 5%

de remise en basse saison. Ces remises sont cumulables avec les offres "premières minutes".



© DR

INFOS PRATIQUES

- 5% à 17% de remise selon périodes et destinations, non cumulables avec les tranches R1 et R2

Nouvelles Frontières



© DR

Ce prestataire a la volonté de développer, au-delà de la découverte, de réels moments d'authenticité pour aller à la rencontre des cultures locales et du mode de vie de la population.

Le Comité d'entreprise subventionne les séjours Nouvelles Frontières à l'étranger et les marques rattachées au groupe. Vous pourrez choisir entre les formules demi-pension, pension complète ou all inclusive.

Par ailleurs, dans certains hôtels, vous pouvez profiter de clubs enfants ouverts aux plus jeunes dès 4 mois.

INFOS PRATIQUES

► 8% de remise sur les produits TUI, Nouvelles Frontières, Marmara, Passions des îles et Tourinter.

► Simulation possible par tél. ou par mail :

Orly : 01 43 95 09 03 ou paris-leclerc.nf@tuiFrance.com

Roissy : 01 39 89 54 55 ou enghien.nf@tuiFrance.com

Odalys Vacances

INFOS PRATIQUES

► Remise de 10%, cumulable avec les remises du catalogue



© Odalys

Que vous soyez mer, montagne ou campagne, profitez des hébergements dans les plus belles villes de France, d'Espagne ou d'Italie en résidences-clubs et résidences de centre-ville. Avec un aussi large choix de types d'hébergement et de destinations, vous êtes certain de trouver votre bonheur pour vos prochaines vacances.

► Prix attractifs sur la location de matériel de ski en réservant simultanément à votre hébergement.

► Tarif préférentiel sur les forfaits des remontées mécaniques.

Site avec 10% de subvention supplémentaire pris en charge par le CE :

► **Cabourg (Calvados).** Nous vous proposons en location des 2 pièces 4 personnes et des 3 pièces 6 personnes dans une toute nouvelle résidence *Les Dunettes* située au cœur de la station balnéaire de la côte normande, à 500 m de la plage et des commerces. Les appartements sont répartis dans cinq petits bâtiments de style normand. Le plus de cette résidence est la proximité (400 m) du centre de Thalassothérapie Thalazur où vous pourrez choisir votre formule de soin.



© Odalys

INFOS PRATIQUES

► 5 à 25% de remise selon les destinations et dates de votre séjour, cumulables avec les offres spéciales Pierre et Vacances et Maeva.

► Disponibilités et tarifs : ce.pv-holidays.com puis sélectionnez "Visitez le site en mode démo" (bas de la page d'accueil).

► NB : Les tarifs et disponibilités sont donnés en temps réel. Ils sont susceptibles de varier en fonction du moment où le CE passe la réservation.

Pierre & Vacances / Maeva

En France, en Espagne, aux Antilles, à la montagne, à la mer, à la campagne... Pierre & Vacances et Maeva vous proposent des locations dans 150 destinations d'exception, en résidences et en villages-clubs.

► Prix attractifs sur la location de matériel de ski en réservant simultanément à votre hébergement.

► Tarif préférentiel sur les forfaits des remontées mécaniques.



© Maeva - Marc Lavaut

Lagrange



© Lagrange

Une sélection impressionnante de destinations : avec plus de 490 stations de vacances sélectionnées en Europe (France, Espagne, Italie, Croatie, Portugal, Suisse, Autriche) dont 110 à la montagne et plus de 1000 sites de vacances, Lagrange dispose d'une offre complète en matière de séjours de vacances.

Au programme, tous les types d'hébergements : appartement en résidences, maisons, maisonnettes, chalets, hôtels clubs, hôtels traditionnels, villages de vacances, sans oublier une offre exclusive en hébergements haut de gamme. Cette diversité permet de satisfaire les exigences et les envies de chacun.

- ▶ Prix attractifs sur la location de matériel de ski en réservant simultanément à votre hébergement.
- ▶ Tarif préférentiel sur les forfaits des remontées mécaniques.

INFOS PRATIQUES

- ▶ 10 % de remise pour toutes les destinations cumulables avec les promotions
- ▶ L'assurance annulation est comprise dans les frais d'inscription.

INFOS PRATIQUES

- ▶ Les grilles de tarifs de la brochure comportent des couleurs. En fonction de celles-ci, les réductions sont applicables selon les dates et destinations.

Mondiapic & LVP

Mondiapic Diffusion & LVP travaillant sur le même marché et ayant une même vision de service, se sont rapprochés pour créer Mondiapic & Loisirs Vacances Passion. La nouvelle entité propose 50 destinations d'hiver et 45 destinations dans le monde en séjour ou circuit.



© Mondiapic

Palmiers Océan

Des séjours à 90 € la semaine !

INFOS PRATIQUES

- ▶ Informations au 0820 230 245 ou sur le site www.ceadp.com rubrique Vacances/Séjours.

Palmiers Océan, c'est 47 campings de qualité allant de 3 à 5 étoiles en France Métropolitaine, en Corse, en Espagne et en Italie. C'est également plus de 1400 mobil-homes et chalets.

Des séjours à 90 € la semaine !

(Déduction faite de la subvention hiver)

- ▶ Ces séjours peuvent être pris : pendant les vacances de Pâques en fonction de l'ouverture des sites. Ils peuvent être choisis dans l'ensemble du catalogue (quelle que soit la destination et le type d'hébergement).

La procédure

- ▶ Sélectionnez trois campings sur l'ensemble du catalogue. Choisissez le type d'hébergement et la période.
- ▶ Complétez le bulletin de réservation du CE, ainsi que le formulaire "mobil'ce" que vous trouverez aux services Adultes ou sur le site www.ceadp.com dans l'onglet vacances.
- ▶ L'acceptation se fait sous 48 h en fonction des disponibilités et du type de structure proposée sur chaque camping.

MMV

Nouveau

Vacances de Pâques :

séjour offert aux enfants de moins de 12 ans partageant la chambre de deux adultes.

MMV (Mer Montagne Vacances), le spécialiste des vacances-club à la carte, propose une cinquantaine de destinations partout en France : hôtels et résidences club, resorts & spa, clubs enfants, restauration et soins bien-être. Tout est réuni pour passer des vacances inoubliables.

Choisissez la formule de séjour qui vous ressemble.

Envie d'être comme un coq en pâte ? Les hôtels-clubs et leur pension complète sont faits pour vous.

Etre libre comme chez vous ? Optez pour la location de votre appartement ou maison dans nos résidences-clubs ou dans nos resorts & spa.

Les loisirs-clubs

Faites le plein de loisirs pendant votre séjour : découvrez en détail tout ce qui est inclus ou à la carte.

Clubs enfants de 4 à 17 ans, animations, spectacles, activités sportives ou ludiques, excursions, soins de bien-être... Vivez des escapades et de vraies vacances.



© MMV

INFOS PRATIQUES

- ▶ 10 à 20 % de remise selon les dates cumulables avec les offres spéciales
- ▶ Réduction enfants de 30 à 75 %
- ▶ Frais dossier offerts
- ▶ www.mmv.fr

Les bénéficiaires

Les bénéficiaires des vacances Adultes (familiales) sont :

- les agents ADP en CDI (y compris en congé parental ou en longue maladie)
- les agents ADP en CDD ou contrat particulier (alternance, apprentissage), à condition qu'ils soient présents à l'inscription et à la réalisation du séjour
- les préretraités d'ADP
- les salariés du Comité d'entreprise
- les détachés dans les filiales ADPI et Hub One
- les retraités durant l'année qui suit leur départ de l'entreprise.

Les séjours en centres de vacances sont ouverts aux enfants d'agents précités ainsi qu'aux enfants d'agents décédés.

Consultez la grille des bénéficiaires sur www.ceadp.com/information/vosdroits, QF et carte CE

Quotient

Le quotient familial (QF) est obligatoire, quelle que soit l'activité à laquelle vous vous inscrivez au CE. Pour l'heure, il vous permet de connaître le montant des subventions accordées par le CE aux activités Adultes et Enfance proposées dans ce Relais Vacances.

Quelques précisions :

- Vacances Adultes : si vous partez d'ici décembre, votre quotient 2013 reste applicable (réf. Revenus de l'année 2011) ; pour un départ l'an prochain, c'est celui de 2014.
- Enfance : votre quotient 2014 devra être calculé car les centres de vacances proposés dans ce numéro sont programmés en 2014.

Quotient familial 2014

(réf. Revenus de l'année 2012)

Calcul possible dès le 5 septembre !

Le calcul s'effectue toujours aux accueils et permanences du CE. Merci de prêter attention aux documents à fournir, sans lesquels le calcul n'est pas possible.

I. Les documents :

- La carte professionnelle,
- la carte CE (si vous ne l'avez pas, prévoyez une photo d'identité),
- l'original de votre avis d'impôt sur le revenu 2013 (revenus de l'année 2012),
- si vous viviez en concubinage en 2012, fournir l'original de l'avis d'imposition de votre concubin(e),
- vos livret(s) de famille (si vous avez des enfants),
- votre contrat de travail, uniquement pour les agents en CDD ou en contrat particulier.

II. Le calcul :

$$\frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{\text{Nombre de personne(s) rattachée(s) au foyer fiscal}^*}$$

* Ajouter 1/2 part supplémentaire pour les cas suivants :

- Lettre T (la personne élève seule son ou ses enfants),
- lettre P ou F (invalidité),
- agent vivant seul (célibataire, divorcé payant ou non une pension alimentaire, veuf).

Barèmes 2014

Suite à une décision des élus, les tranches du barème 2014 sont relevées de 1,04 % par rapport à l'année dernière.

Barème quotient familial	
QF (Montant arrondi à l'euro plein)	Tranches
Moins de 7 871 €	T1
7 871 à 10 542 €	T2
10 543 à 13 235 €	T3
13 236 à 15 954 €	T4
15 955 à 18 699 €	T5
18 700 à 21 467 €	T6
21 468 à 24 160 €	T7
24 161 à 27 077 €	T8
27 078 à 29 918 €	T9
29 919 à 32 780 €	T10
32 781 à 35 671 €	T11
35 672 à 38 586 €	T12
38 587 à 41 524 €	T13
+ 41 524 €	T14

III. Exemples :

1 agent Aéroports de Paris ou CE marié(e) avec 2 enfants

- revenu fiscal de référence : 60 500 €
- Calcul : $60\,500 \div 4 = 15\,125$ €
- le QF est de 15 125 €

Cet agent est donc en tranche 4.

Dans le cadre du service **Enfance**, vous envisagez pour votre enfant le séjour "Mes vacances à la ferme".

- Vous devez vous référer à la tranche T4 dans le tableau (zone turquoise) ci-dessous.
- Vous aurez à payer 197,75 € soit 35 % du montant total du séjour.

Tarifs enfants (exemple pour le séjour Mes vacances à la ferme) Coût total du séjour sans subvention : 565 €

Tranches	Contribution CE	Participation agent
T1	80 %	452 €
T2	75 %	423,75 €
T3	70 %	395,50 €
T4	65 %	367,25 €
T5	60 %	339 €
T6	55 %	310,75 €
T7	50 %	282,50 €
T8	45 %	254,25 €
T9	40 %	226 €
T10	35 %	197,75 €
T11	30 %	169,50 €
T12	25 %	141,25 €
T13	20 %	113 €
T14	15 %	84,75 €

1 agent Aéroports de Paris ou CE célibataire

- revenu fiscal de référence : 19 000 €
- Calcul : $19\,000 \div 1,5 = 12\,667$ €
- le QF est de 12 667 €

Cet agent est donc en tranche 3.

Dans le cadre du service **Adultes**, vous décidez de partir 1 semaine en mars 2014.

- Vous devez vous référer à la tranche T3 dans le tableau (zone bleue) ci-dessous.
- Votre subvention est de 204 €, à déduire du montant total de votre séjour.

Subventions Vacances Adultes (familiales)

Tranches	Subventions CE
T1	221 €
T2	214 €
T3	204 €
T4	195 €
T5	186 €
T6	177 €
T7	168 €
T8	160 €
T9	150 €
T10	141 €
T11	132 €
T12	123 €
T13	114 €
T14	105 €

A noter que les subventions ont été augmentées de 3 %.

Les accueils et permanences du CE

CDG Zone Technique

Tous les jours de 8 h 30 à 11 h
et de 11 h 35 à 16 h 30

Tél. 01 48 62 13 62/2 65 91/2 65 97
Bât. 7520

Le Bourget

(Changement d'horaires)

Jeudi de 9 h à 11 h 15

Tél. 01 48 62 48 16

Bât. Paul Bert

CDG 2A

(Changement de jour)

Lundi et jeudi de 12 h 15 à 14 h 30

Tél. 01 74 25 02 83

Restaurant CE

Orly Parc

Tous les jours de 8 h 30 à 11 h 10
et de 11 h 45 à 16 h 30

Tél. 01 49 75 19 90/92

Bât. 630

Orly Sud

Mardi et jeudi de 12 h 15 à 14 h 30

Tél. 01 49 75 06 74

2^e étage – Hall accès restaurant

Orly Ouest

(Changements de jour et d'horaires)

Mardi de 9 h à 11 h 15

Tél. 01 74 22 01 99

Local 3846 (près esc.12)

✉ accueil@ceadp.fr

www.ceadp.com/informations/accueils
et permanences